

Compte rendu du conseil d'école du 1er mars 2022
Ecole Primaire de Blaisy-Bas
Académie de Dijon, Circonscription de Semur-en-Auxois

Présents :

Equipe Pédagogique :

- M. Rodolphe Balsimini : Direction, classe CM1-CM2,
- Mme Karine Bondaz : PS-MS,
- Mme Ludivine Dalas : GS-CP,
- Mme Emmanuelle Labrousse : CE1-CE2
- Mme Katia Lootgieter : ATSEM
- M. Yoann Puisais : CM1-CM2 (décharge du directeur les lundis, mardis et jeudis)

Elus :

- M Thomas Dellery : 1er adjoint de Blaisy bas
- M. Jérôme Cortot : Adjoint au Maire de Turcey,
- M. Hubert : maire de Charmoy les blaisy

Représentants des parents d'élèves (seuls les titulaires étaient invités)

- M. Thierry Bouche,
- Mme Jennifer Hoareau,
- M. Laurent Michel,

Les Cartables de L'Oze :

- Mme Sonia Morhan : présidente des Cartables de l'Oze

Excusés :

- M. Alain Niermont : Inspecteur de l'Éducation nationale,
- Mme Nathalie Lombard : psychologue scolaire (membre du RASED)
- Mme Renée Louet : Déléguée Départementale de l'Education Nationale,
- Mme Bérengère Launey : AESH
- M. Julien Porthaut : AESH
-

Périscolaire :

- Mme Charline Gudefin : Directrice du Périscolaire :

Elus :

- Mme Béatrice Bonnard : Présidente du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)
- M. Mathieu Penquer : Conseiller à la Mairie de Blaisy-Haut

Protocole sanitaire :

La Côte d'or est désormais sous protocole de niveau 2 ce qui entraîne les principales évolutions suivantes :

Le port du masque n'est plus obligatoire dans la cour de l'école depuis le 28 février 2022.

Changement depuis la réunion :

A partir du lundi 14 mars 2022, passage au niveau 1 :

- fin de l'obligation du port du masque en extérieur et en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels éducatifs ;
- nettoyage et désinfection des surfaces les plus touchées au moins une fois par jour.

Les autres mesures restent inchangées :

- lavage des mains en arrivant à l'école, avant et après les récréations, après un passage aux toilettes et en arrivant à la maison ;
- aération renforcée.

Protocole de contact-tracing :

1. Pour les personnes ayant eu un contact avec un cas confirmé : seul un test (autotest ou test antigénique) sera à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.
2. La présentation d'une déclaration sur l'honneur des responsables légaux des élèves attestant de la réalisation des tests ne sera plus exigée pour que les élèves soient accueillis dans les écoles et établissements scolaires.

Pour les élèves cas positifs :

Le protocole reste inchangé : prévenir le directeur de l'école dans les meilleurs délais et isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.

Projet "Apprendre à apprendre"

- Dans le cadre du projet initié depuis 3 ans à l'école de Blaisy, la présentation de cette démarche aux parents par les élèves est confirmée pour le 20 Mai 2022 entre 17h et 19h.
- Malheureusement une nouvelle fois, les conditions n'ont pas permis de travailler sur l'inhibition. L'équipe tenait tout de même à valoriser ce travail par une présentation faite par les enfants.

- Cette approche sur l'inhibition est décalée à l'an prochain et constituera une étape supplémentaire.

Semaine cirque (du 13 au 17 Juin 2022) :

- Ce projet pédagogique consiste à faire venir une troupe spécialisée à l'école durant 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) afin de sensibiliser les enfants aux arts du cirque.
- De plus, cette semaine se clôturera par un spectacle ouvert à tous le vendredi 17 juin à partir de 18h30.
- Les enfants s'adonneront aux arts du cirque les jours concernés de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.
- Le montage et démontage du chapiteau (les 11 ou 12 juin, puis le 18 juin) nécessiteront l'aide des parents.

Le devis général de ce projet est de 5500 €.

La prestation du cirque Rikiki, habilité par l'éducation nationale, comprend :

- la location du chapiteau et de tout le matériel nécessaire à cette activité,
- la présence de 4 intervenants
- le spectacle de fin de stage

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2022 :

Les inscriptions auront lieu les lundi 2 et vendredi 6 mai 2022 de 17h00 à 18h00.

Documents nécessaires:

- livret de famille
- carnet de santé
- attestation de domicile
- certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les enfants déjà scolarisés)

Aucune photocopie des documents n'est nécessaire. Une simple présentation des originaux est demandée.

Pour l'inscription en petite section, les enfants doivent avoir 3 ans en décembre 2022 au plus tard (naissance en 2019). Aucune inscription en cours d'année scolaire n'est prévue pour les enfants nés en 2020.

Prévisions des effectifs pour l'année 2022-2023

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
6	17	13	10	5	13	10	6	80

Travaux effectués

Tout le système d'alarme incendie a été refait et sera testé au cours du mois d'avril.

Les Cartable de l'Oze :

La fête de la soupe a été annulée pour des raisons sanitaires. L'équipe s'est posée la question du maintien mais a estimé que les conditions n'étaient pas remplies. En revanche, les cartables de l'Oze envisagent l'organisation d'une manifestation similaire courant mai.

Intervention de la municipalité de Blaisy-Bas :

La poubelle devant être installée devant l'école a été commandée. Elle est en attente de réception.

De même un nouveau porte-vélo en remplacement de celui détérioré en fin d'année dernière a été commandé.

Questions à l'équipe pédagogique :

Des précisions concernant certaines difficultés en lien avec le climat scolaire (notamment les relations entre élèves) ont été demandées.

L'équipe pédagogique a expliqué que l'école ne disposait pas des moyens nécessaires pour gérer la situation actuelle de façon optimum. En effet, certains enfants à besoin particulier ne disposent pas de l'accompagnement complet auquel ils peuvent prétendre. L'équipe fait son maximum pour gérer la situation au mieux et rencontrera les parents qui en ont fait la demande le lundi 21 mars à 17h30.

L'équipe pédagogique tient à remercier les élus pour la mise en place d'un poste d'ATSEM tous les matins pour la classe GS-CP depuis le mois de janvier. En effet, ce poste offre un réel soutien et permet une meilleure gestion des élèves par un encadrement optimisé.

Début de la séance : 17h30

Fin de la séance vers 20h00

Les représentants des parents d'élèves
(Secrétaires de séance)